

L'an mil neuf cent quarante neuf, le douzième jour du mois de décembre.

DEVANT Mtre Louis Saul Joyal, Notaire, soussigné, résidant et pratiquant en le village de St Cyrille de Wendover, Province de Québec.

A COMPARU:

M. Ulric Turgeon, cultivateur, à St Cyrille de Wendover.

Lequel a, par ces présentes, vendu avec garantie de tous troubles à M. Hilaire Gagné, entrepreneur, du même lieu. à ce présent et acceptant acquéreur.

DESIGNATION

Un terrain, mesurant soixante et quatre pieds de front sur la profondeur du lot, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du Comté de Drummond pour le Canton de Simpson, comme étant le lot numéro un trente deux (No 1-32) et la partie sud est du lot numéro un trente quatre (P.S.E. 1-34) dans le cinquième rang, avec toutes les bâtisses y érigées.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives apparentes ou occultes, attachées au dit immeuble.

ETABLISSEMENT DE PROPRIETE

Le vendeur est propriétaire de ce que dessus vendu pour l'avoir acquis par bons titres de propriété dument enregistrés.

TENURE

L'immeuble est sous la tenure de franc et commun soccage.

No. 108922
Enregistre. le
31 Dec
1949. 2 h. P.M.
REGISTRATEUR



1045768624

108922

ENTREE EN JOUISSANCE ET CONDITIONS.

Au moyen des présentes l'acquéreur pourra disposer comme bon lui semblera de ce que dessus vendu, et il en aura la possession à compter de ce jour à la charge De payer les frais et honoraires des présentes, enregistrement.

De payer les taxes municipales et scolaires et autres impositions tant générales que spéciales à compter de ce jouré

PRIX

En outre, la présente vente est faite moyennant la somme de cinq cent dollars courant qui ont été payés partie en argent et partie en vertu d'un billet promissoire, dont quittance.

Aux présentes intervient:

Madame Louise Bilodeau, à St Cyrille de Wendover, veuve de feu Louis Cyrille Bilodeau, en son vivant cultivateur du même lieu.

Laquelle déclare donner mainlevée pure et simple et se désister de tous les droits hypothécaires qu'elle a et peut avoir en vertu d'un acte de vente reçu devant le notaire soussigné, le huit octobre 1949 et enregistré à Drummondville sous le No 108511. sur l'immeuble ci-dessus décrit seulement.

T 35191

Le tout sans novation ni dérogation aux droits hypothécaires qu'elle a et peut avoir sur les autres immeubles décrits dans l'acte ci-dessus.

DONT ACTE, sous le numéro quinze mille sept cent vingt quatre.

FAIT ET PASSE au dit lieu de St Cyrille de Wendover.

Après lecture faite, les parties ont signé
avec nous Notaire.

"Signé"

Uric Turgeon

"

Hilaire Gagné

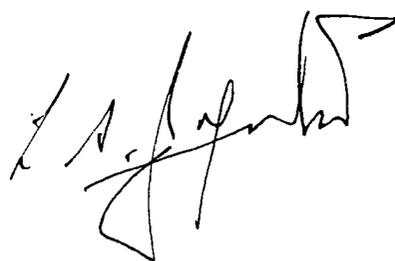
"

Louise G. Bilodeau.

"

L. S. Joyal, N.P.

Vraie copie de la minute des présentes gar-
dée en mon Etude.



1/27

1089226

1089226
1089226
1089226